

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 352

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission des lois, Mme Braun-Pivet et M. Fesneau

ARTICLE 13

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« d'appel de Paris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.